

Monsieur François BAYROU 1^{er} ministre Hôtel de Matignon 57, rue de Varennes 75007 PARIS

Montreuil, le 18 mars 2025.

Objet : lettre ouverte de l'UCR CGT

Monsieur le Premier ministre.

Vous avez saisi le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), par courrier le 5 mars 2025 afin que ce dernier « établisse un diagnostic partagé » et « identifie les leviers possibles » pour « réaliser des économies réelles et durables » sur la Sécurité sociale.

Certes, nous considérons que des économies sont possibles et nécessaires notamment dans le champ de la prévention. Cependant, le diagnostic de l'UCR CGT est que notre Sécurité sociale manque de financement et de recettes et qu'elle ne souffre pas de dépenses excessives.

Lors de votre déclaration de politique générale, vous avez affirmé que « sur les plus de 1 000 milliards de dettes supplémentaires de notre pays ces 10 dernières années, les retraites représentent 50 % de ce total ».

Nous ne pouvons partager vos propos dans un contexte où les retraité-es subissent une baisse de leur pouvoir d'achat, où le taux de remplacement diminue constamment à la suite des différentes réformes des retraites. Au contraire, nous exigeons une revalorisation des pensions et des retraites immédiate d'au moins 10 % et une indexation des pensions sur l'évolution moyenne des salaires. Nous exigeons également l'abrogation de la réforme de 2023, portant entre autres, l'âge légal à 64 ans.

Avec plusieurs organisations, nous avons voté contre le PLFSS 2025 au sein du HCFEA parce qu'il ne correspond pas aux besoins de l'ensemble de la population.

En particulier, le déficit prévisionnel de la récente branche autonomie pour les années 2026 – 2028. Au moment de l'arrivée aux grands âges du « baby-boom », non seulement, il ne saurait être question d'économies, mais il faut répondre aux besoins par une loi de programmation pluriannuelle avec les moyens financiers et en personnel nécessaires. Nous insistons sur l'urgence d'une telle loi, que le HCA a maintes fois réclamé. Cette exigence a y compris été souligné et voté par l'Assemblée nationale.

La dette sociale fait partie de la dette de la France. Elle devrait, par conséquent, être traitée comme le reste de la dette, ce qui permettrait de libérer immédiatement un financement dont le montant est proche du « déficit » de la Sécurité sociale.

Dans son allocution du 5 mars 2025, le Président de la République demande, dans le cadre d'une économie de guerre, de mobiliser « des financements privés, mais aussi des financements publics, sans que les impôts ne soient augmentés. Pour cela, il faudra des réformes, des choix, du courage ».

Nous considérons que la Sécurité sociale, la protection sociale, sont les meilleurs investissements pour l'avenir de l'ensemble de la population et notamment des générations futures. Nous n'accepterons pas qu'elles soient les variables d'ajustements de quelques politiques et budgets que ce soit.

Veuillez recevoir, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de nos salutations distinguées.

Catherine Tran-Phung Cau

Secrétaire générale de l'UCR-CGT